

ASSOCIATION PAUL-ALBERT FÉVRIER

FONDATION D'UN « PRIX PAUL-ALBERT FÉVRIER »

Paul-Albert Février, notre collègue Professeur d'Histoire romaine à Aix-en-Provence, disparu prématurément en 1991, avait laissé ses biens à l'Université de Provence afin que soient continuées après lui les formes d'aide matérielle aux étudiants et chercheurs qu'il avait assurées de son vivant. Par convention, dans l'appartement devenu sa propriété, l'Université avait délégué à l'Association Paul-Albert Février la gestion de l'accueil de chercheurs. À l'instigation de l'Association, elle avait également fondé une « Bourse Paul-Albert Février » qui a été décernée pendant une dizaine d'années consécutives.

Après la disparition de l'Université de Provence, fondue au sein d'Aix-Marseille Université, une période transitoire a été nécessaire afin d'assurer la pérennité de l'œuvre de Paul-Albert Février au sein de la nouvelle institution et, prioritairement, de continuer à assumer l'accueil de chercheurs et étudiants en histoire, histoire de l'art et archéologie venant travailler dans les divers fonds documentaires aixois. Dans ces conditions nouvelles, l'Association Paul-Albert Février se trouve maintenant en mesure d'assumer sa part de l'héritage moral et matériel en proposant aux chercheurs, sous la forme d'un « Prix Paul-Albert Février », une aide dont la forme a été définie lors de l'assemblée générale du 1^{er} Avril 2017.

Fondé sur les revenus propres de l'association, le Prix est destiné à contribuer à la promotion de jeunes chercheurs confirmés grâce à une aide à l'impression de thèses soutenues depuis moins de trois ans à la date de la demande. Les thèmes retenus correspondent à ceux de l'œuvre scientifique de Paul-Albert Février, soit les pays de la Méditerranée occidentale pendant l'ensemble de la période historique, entre Antiquité et Période contemporaine. D'un montant d'environ 3000 €, il sera décerné selon un rythme biennal par un jury composé des membres du bureau de l'association auxquels seront adjoints des spécialistes auxquels il sera fait appel.

Le dossier à établir devra contenir les éléments suivants :

- Le résumé et le rapport de thèse.
- Le plan de financement du livre.
- Le devis détaillé établi par l'éditeur.
- L'engagement écrit à restituer à l'association la somme décernée en cas de non publication dans le délai d'une année après l'obtention du Prix.
- L'engagement écrit à faire paraître, en page de titre, la mention « Publié avec l'aide de l'Association Paul-Albert Février ».

Pour l'année 2018, la demande devra être adressée à M. Fixot, Président de l'Association Paul-Albert Février, LA3M, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, 13090, Aix-en-Provence. La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 1^{er} mai 2018.